Accusé de réception en préfecture
021-242100410-20220317-DM20220316_27-DE
Date de télétransmission : 17/03/2022
Date de réception préfecture : 17/03/2022

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Bureau Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du mercredi 16 mars 2022

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Monsieur BORDAT

Convocation envoyée le 7 mars 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 44
Nombre de membres en exercice : 44
Nombre de présents participant au vote : 26
Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Guillaume RUET
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Rémi DETANG	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur François DESEILLE	Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Monsieur Dominique GRIMPRET		Madame Monique BAYARD

Membres absents :

Monsieur Jean-François DODET	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
Madame Claire TOMASELLI	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Christine MARTIN
Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Madame Océane CHARRET-GODARD
Madame Dominique BEGIN-CLAUDET	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
Monsieur Jean DUBUET	
Monsieur Patrick CHAPUIS	
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	
Monsieur Philippe BELLEVILLE	

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC
Flavignerot - Lotissement "Le Clos Flavius" - Acquisition d'emprises foncières

Par arrêté en date du 27 mars 2014, la SNC « Foncier Conseil » a été autorisée par la commune de Flavignerot à réaliser le lotissement « Le Clos Flavius », situé rue André Patte.
En application de la convention de transfert relative aux réseaux et ouvrages d'assainissement et d'eau potable signée en 2014, les équipements et espaces communs ont vocation à être cédés, afin de permettre leur intégration dans le domaine public.

Les travaux d'aménagement de la rue du Clos sont achevés. Les réseaux et ouvrages possèdent les caractéristiques techniques et présentent un état d'entretien permettant d'engager leur acquisition.

En conséquence, il est proposé l'acquisition sur la SNC « Foncier Conseil », de la voie aménagée cadastrée section AH n°232/245/257/268/273 et des réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées et ouvrages associés d'une superficie de 1 792 m². Les acquisitions interviendront à l'euro symbolique. Il est également proposé d'engager les formalités administratives préalables à leur incorporation dans le domaine public métropolitain.

Il sera institué par la commune de Flavignerot une servitude de tréfonds permettant le passage du drain et l'infiltration des eaux de ruissellement et une servitude de passage sur les parcelles restant sa propriété au profit des parcelles acquises par Dijon Métropole. Ces servitudes seront consenties à titre gratuit.

LE BUREAU,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'acquérir** sur la SNC « Foncier Conseil » – 2 impasse Charmes d'Asnières- Parc Valmy - 21000 DIJON, les équipements réalisés dans le cadre du lotissement « Le Clos Flavius », cadastrés section AH n°232/245/257/268/273 d'une superficie totale de 1 792 m² tels que figurés sur le plan ci-annexé. Cette acquisition interviendra à l'euro symbolique ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié ;
- **d'engager** les formalités administratives préalables à l'incorporation des équipement et espaces communs dans le domaine public métropolitain ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer au nom de Dijon Métropole, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN	POUR : 33	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 7 PROCURATION(S)	